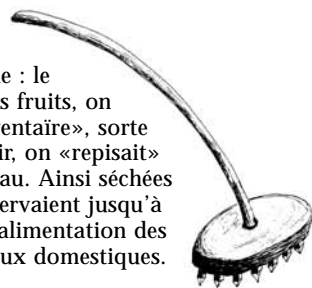


ici attenante à la clède, à l'aide d'une masse garnie de pointes. Rassemblés autour du tas de châtaignes et ainsi équipés, les hommes, entre voisins, frappent à tour de rôle les fruits. Dans un temps plus reculé les hommes ont «pisé» à l'aide de «soles», grosses chaussures cloutées, tandis que plus récemment, ils ont utilisé une machine : le «pizaïre». Pour séparer les pelures des fruits, on passait les châtaignes au tarare ou «ventaire», sorte de ventilateur mécanique, et pour finir, on «repisait» à l'aide d'un moulin équipé d'un rateau. Ainsi séchées et «blanchies», les châtaignes se conservaient jusqu'à la saison suivante et entraient dans l'alimentation des hommes comme dans celle des animaux domestiques.

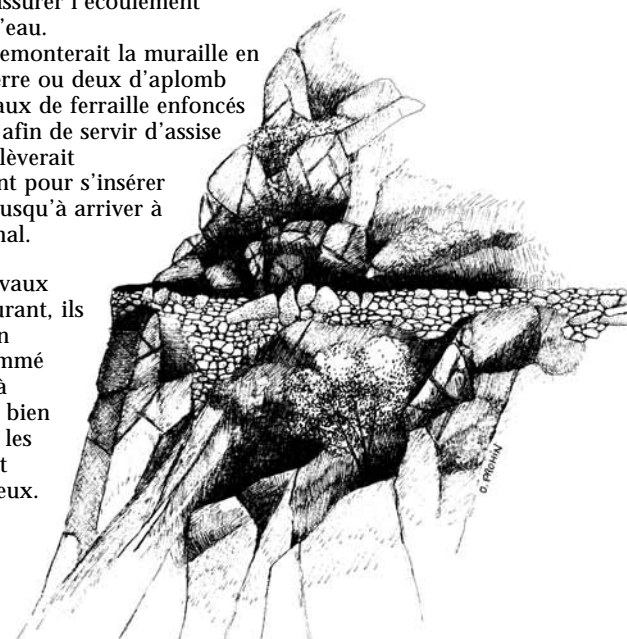


## Point 7 - A fleur de roche : de murailles en murailles...

Construit dans un secteur difficile, ce canal est un véritable ouvrage d'art présentant un nombre impressionnant de murailles, toutes en pierre sèche. Avant la mise en eau périodique du canal, les propriétaires devaient, en proportion de leur droit respectif, effectuer des travaux de réparation et d'entretien. Régulièrement, pendant la période des pluies, les ruisseaux qui coupent transversalement le béal provoquaient l'effondrement de murs. Il fallait alors, dans les endroits escarpés, descendre retenu par une corde pour reconstruire. Quand il fallait faire vite, on installait parfois un boisage pour assurer l'écoulement provisoire de l'eau. Plus tard, on remonterait la muraille en posant une pierre ou deux d'aplomb sur des morceaux de ferraille enfoncés dans la roche, afin de servir d'assise au mur qui s'élèverait progressivement pour s'insérer dans la paroi jusqu'à arriver à hauteur du canal.

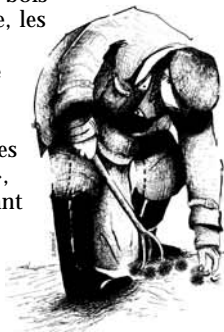
Quant aux travaux d'entretien courant, ils revenaient à un cantonnier nommé annuellement à l'adjudication, bien souvent parmi les propriétaires et rémunéré par eux.

## Point 8 -



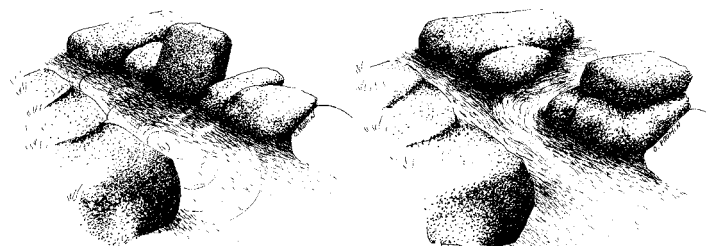
## «Grattes» et «sacquets»

A l'automne, l'eau qui irrigait les châtaigneraies inférieures au canal était coupée. La récolte des fruits pouvait alors commencer, à laquelle participaient hommes, femmes et enfants, aidés souvent de saisonniers embauchés pour l'occasion. Certains louaient leurs parcelles «à demi» (une moitié de la récolte pour le propriétaire, l'autre pour le ramasseur). On s'activait pour ramasser les châtaignes qui tombaient au fur et à mesure : «précoces», «platètes», «embournières», «aiguillones»... et surtout «sardounes», ces marrons au goût inimitable que l'on cultivait sous le béal. On «châtaignait» d'octobre à décembre parfois janvier, dans ces châtaigneraies dont le sol avait été râtissé pendant l'hiver (le bois mort ramassé pour servir de bois de chauffage, les feuilles pour la litière des animaux). Sur les replats, les paniers se remplissaient tandis que dans les pentes, c'étaient les «sacquets», tabliers-sacs attachés à la ceinture, qui se gonflaient de châtaignes. Pour briser les bogues et ratisser les feuilles, on utilisait une «gratte», sorte de fourche à trois dents fabriquée pendant l'hiver. Une fois remplis, les sacquets étaient vidés dans un sac plus grand que transporterait au soir, la mule et parfois l'homme jusqu'à la maison. Après le tri à la veillée, les plus belles châtaignes étaient regroupées pour être vendues en frais. Elles étaient remontées de la pente par la «calade» à dos de mulets puis transportées en charette jusqu'aux marchés de Villefort, parfois de Langogne. Plus tard, les primeurs de Villefort sont venus acheter les récoltes sur place.



## Point 9 - 168 heures d'eau

Le canal était mis en eau autour du 15 avril et fonctionnait jusqu'à la mi-octobre. Pour effectuer le partage des eaux en 1862, les ayant-droits (aidés d'experts) se basèrent sur le nombre d'heures disponibles dans la semaine (168 heures) et sur l'étendue des terres fertilisables, «en proportion de la contenance d'un chacun». La prise en compte du problème des infiltrations conduisit à accorder des heures d'eau supplémentaires aux propriétés les plus éloignées. Calculée à



partir de chaque lundi 4 heures du matin, la division des eaux comportait un ordre général. Jours et heures d'eau, scrupuleusement attribués, étaient garantis par acte notarié. De jour comme de nuit, on ne laissait pas passer son heure pour «tourner» l'eau chez soi. Pour tout système de vanne : une simple pierre ou une pièce de bois disposée perpendiculairement au canal et soulevée pour laisser couler l'eau dans ses terres. Côté canal, on fermait avec quelques pierres et deux ou trois mottes de terre.

## Point 10 - Ainsi circule le précieux liquide

Cet imposant muret, ou «muraille double», qui enjambe le canal servait de mur de séparation de propriété. Il pouvait aussi indiquer le passage d'un jardin à une châtaigneraie. Barrière protectrice clôturant le jardin, elle empêchait, par là même, les animaux tels blaireaux, renards... d'y pénétrer et d'y causer des dégâts. Près de cette muraille, on devine le commencement d'une ancienne rigole qui dirigeait l'eau du canal dans la parcelle. En effet, à l'intérieur de chaque propriété, l'eau, après avoir été déviée, était répartie au moyen de rigoles ou «béalières» dont le nombre avait été également fixé par acte notarié lors du partage des eaux. Ces rigoles, une fois fixées, ne pouvaient plus être déplacées de leur point primitif.

## Un point final à l'histoire du canal...

Au début des années 1950, le canal de la Viale cesse de fonctionner. Il ne reste plus, alors, au village de la Viale que deux ou trois propriétaires pour l'entretenir : un travail démesuré pour si peu de gens. Le manque d'eau parachève le dépeuplement de ce hameau déjà bien amorcé. En 1958, les derniers habitants quittent la Viale. Ils avaient vécu jusqu'à cette date, de châtaignes, de fruits, de légumes..., sans eau courante, sans électricité, sans route pour y accéder. La Viale, du latin «villa» : la ferme puis le domaine rural et enfin le hameau, «niché» à 600 mètres d'altitude sur un coteau orienté plein sud, est un village ancien puisqu'on en trouve mention en 1307 dans les «Feuda Gabalorum». On y dénombrait 47 habitants au recensement de 1852. Laisse à l'abandon une dizaine d'années, le village est racheté, dans sa presque totalité, au début des années 1970 par une communauté religieuse belge.

Ce sentier est l'un des lieux de visite de l'écomusée du mont Lozère qui propose musée, expos, ferme traditionnelle, sentiers, monuments historiques... Renseignements auprès des centres d'information du Parc et offices de tourisme.

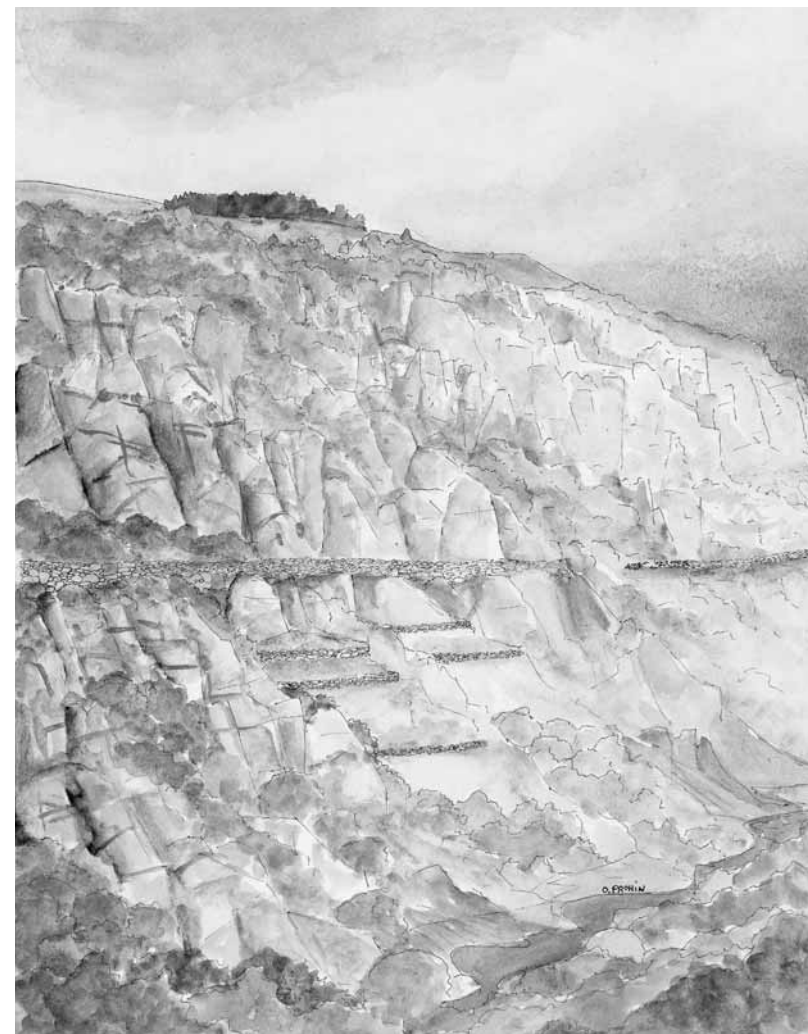


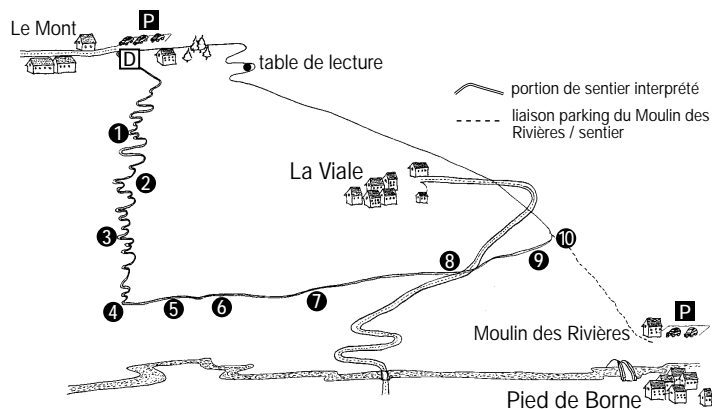
Fiche et sentier réalisée par le SIVU du Chassezac en partenariat avec le Parc national des Cévennes. Dessins O. Prohin.



# Sentier du canal de la Viale

Exemples de l'adaptation de l'homme à un environnement hostile, terrasses de culture ou «accols» et canaux d'irrigation ou «besals» modèlent encore cette région au relief tourmenté.





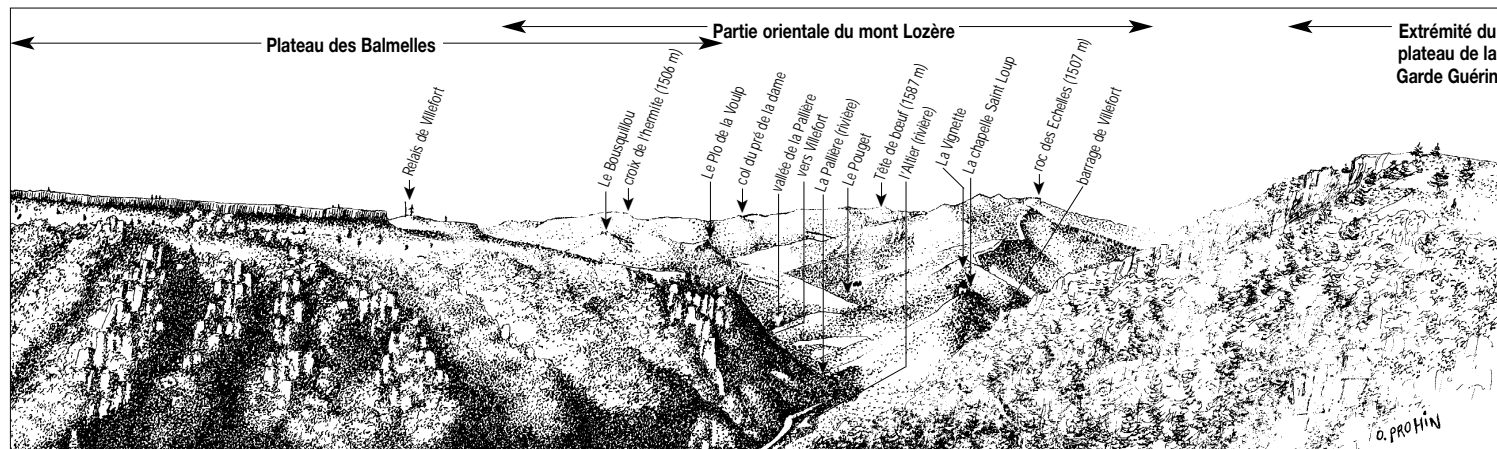
**Départ du sentier interprété** : parking aménagé au hameau du Mont, à 6 km au nord de Villefort, direction La Bastide Puylaurent (D 906), puis embranchement Le Mont, La Viale. (Possibilité de rejoindre le départ du sentier interprété depuis le parking du Moulin des Rivières à Pied de Borne).

**Longueur** : 7 km. **Durée de la boucle** : 5 heures.

**Difficulté** : pente forte et parcours à flanc de montagne : bien suivre le tracé et surveiller les enfants. Prévoir bonnes chaussures de randonnée, gourde et casquette, éventuellement casse-croûte.

## Point 1 - Un relief accidenté

Formé de granite, le massif de la Borne sur lequel nous nous trouvons est, en fait, l'extrémité orientale du massif du Mont Lozère, sectionnée et déplacée vers le Nord par la faille de Villefort à la fin de l'ère Primaire. Au Secondaire, ces montagnes qui ont été érodées en pénélaines sont submergées. Aujourd'hui, ce massif présente un jeu de plateaux recouverts de grès triasique tel la «Cham des Balmelles» - 837 mètres - (à gauche sur le panorama), que séparent de profondes gorges entaillées dans le granite sous jacent.

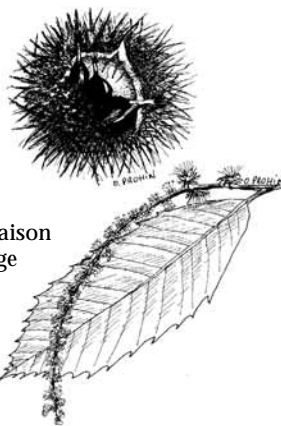


## Point 2 - Pentes et plateaux

Le chêne rouvre ou sessile, ici à son étage naturel, partage son territoire avec le châtaignier, sans doute introduit par l'homme à une époque difficile à déterminer.

Le châtaignier présent encore sur le flanc des montagnes n'est aujourd'hui que le pâle témoin d'un ancien système économique agricole basé sur la combinaison de plusieurs activités (polyculture, élevage ovin) utilisant à la fois les replats du plateau et les flancs de la pente. L'exploitation du châtaignier (en majorité sur les pentes) représentait le pilier de ce système et la principale ressource de la région.

Dès le XXe siècle, abandonnées par l'homme (qui fuit les campagnes), dégradées par les maladies (encre et endothia), les châtaigneraies régressent et tendent à disparaître. Des espèces végétales colonisatrices, tel le genêt, reconquièrent progressivement l'espace : la nature reprend ses droits.



## Point 3 - Des rivières en fond de vallée...

L'Altier, que nous surplombons, descend du Mont Lozère (1 700 m). Avec la Borne, née sur le Tanargue (1 440 m) et qui a donné son nom à la région, ils constituent deux affluents du Chassezac, lui-même affluent de l'Ardèche.

Le point de jonction de ces trois cours d'eau se situe aux environs de Pied de Borne, village situé à 8 km au Nord-Est de Villefort.

Au cours du XIXe siècle, l'idée surgit de canaliser ces rivières aux cours tortueux et aux débits irréguliers, afin de permettre l'arrosage des terres situées sur le flanc des montagnes.

## Point 4 - ... Et des canaux à flanc de côteau

Sur la colline d'en face, à hauteur des yeux, serpente un canal d'irrigation, un des nombreux canaux que compte la région de la Borne.

La terre est rare, la roche affleure partout, la sécheresse sévit en été : le rendement des cultures est étroitement lié aux possibilités d'irrigation.

L'idée ingénieuse de bâtir des canaux pour utiliser l'eau des rivières pour l'arrosage des terrains est largement copiée ; elle permet à ces vallées de développer considérablement l'agriculture.

Les propriétaires se regroupent en association ou société quelconque et donnent les travaux à prix fait, sans doute à d'habiles paysans-maçons.

Ainsi au prix d'un travail considérable, de nombreux canaux sont exécutés sur des tracés parfois audacieux. Certains sont comme suspendus aux côtes abrupts tel celui sur lequel vous venez de mettre le pied.

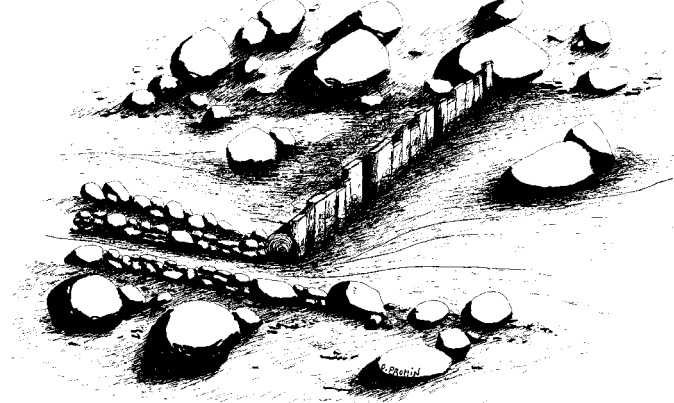
## Point 5 - Il était une fois ... le canal de la Viale

En 1855, selon un acte privé, une trentaine de propriétaires de la Viale, du Mont, des Salces..., formèrent le projet de construire un canal pour servir à «l'arrosage» de leurs propriétés que l'ouvrage dominerait.

Ce canal avait sa prise sur l'Altier, sous la chapelle Saint Loup, dans une propriété située près du village de Bayard, aujourd'hui submergé par les eaux du barrage de Villefort.

La rivière était barrée par un tronc d'arbre, souvent un châtaignier, renforcé par une rangée d'épaisses planches clouées verticalement. Mottes de terre ou mousse finissaient d'étanchéifier la prise et l'eau était ainsi déviée dans le canal.

Le canal menait les eaux jusqu'à une propriété située derrière la Viale, en face du village de Beyssac. Il rendait alors les eaux au Chassezac.



Le profil en long était très doux (sans doute une pente de quelques millimètres par mètre) : trop de pente aurait conduit au ravinement, pas assez à l'ensablement. Comment les problèmes de nivellement ont-ils été résolus ? Mystère. L'eau était peut-être amenée au fur et à mesure.

Sept entrepreneurs co-associés (dont certains également co-partageants) se chargèrent de la construction dont le coût s'élevait à 9 000 francs.

Les frais de construction, et d'entretien à l'avenir, devaient être assumés par les propriétaires à proportion de la contenance des terrains irrigués par le canal.

Construit en terre, le canal de la Viale laissait fuir l'eau par endroits ce qui réduisait son débit à l'arrivée.

Il mesurait 1 m 50 de large à l'entrée et se rétrécissait progressivement jusqu'à atteindre 75 cm.

Le canal de la Viale faisait une petite dizaine de kilomètres de long, les premiers terrains ou «têtes-mortes» n'étant sans doute pas irrigués.

En 1862, ce long ouvrage, donné à prix fait en 1858 et prévu pour être fini en 1860, est enfin achevé et le partage des eaux devant notaire peut avoir lieu.

## Point 6 - Des châtaignes blanches

Ancien séchoir à châtaignes, la bâtisse qui se dresse devant vous est appelée une clède.

Le ramassage des châtaignes donnait lieu à un tri et les fruits de qualité inférieure étaient conduits au séchoir.

Construite en pierre sèche pour les murs et lauze pour le toit, dans la châtaigneraie ou près des habitations, la clède est le plus souvent un bâtiment rudimentaire.

A l'étage supérieur, les châtaignes sont disposées sur un plancher à claire-voie, sur une épaisseur pouvant varier de 30 à 80 cm.

A l'étage inférieur, un foyer est alimenté par de grosses bûches de châtaignier, recouvertes des écorces des châtaignes de l'année précédente pour étouffer les flammes.

Le feu, entretenu jour et nuit pendant un mois environ, se consume lentement et la fumée qui s'en dégage déshydrate les fruits.

Afin d'obtenir un séchage homogène, les châtaignes sont retournées une fois pendant le processus. Sorties de la clède, les châtaignes, encore chaudes, sont décortiquées.

Cette opération, appelée «pisage», se fait généralement, sur une aire à piser, comme

